Les cinq prières, le vendredi jusqu’au vendredi et le Ramadan jusqu’au Ramadan, sont des expiations de ce qui arrive entre, dès lors où l'on évite les péchés majeurs.

Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate : " Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) disait : "Les cinq prières, le vendredi jusqu’au vendredi et le Ramadan jusqu’au Ramadan, sont des expiations de ce qui arrive entre, dès lors où l'on évite les péchés majeurs. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) informe du fait que les cinq prières obligatoires de jour et de nuit, la prière hebdomadaire du Vendredi et le jeûne du mois de Ramadan chaque année ; tout ceci constitue des expiations des péchés mineurs entre eux à la condition d'éviter les péchés majeurs. En ce qui concerne les péchés majeurs tels que la fornication et la consommation d'alcool, ils ne s'expient que par le repentir.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee